

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 26.06.2025**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2025-03-27 - ENVIRONNEMENT (8.8) – PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE : AVENANT A LA CONVENTION LIEE AUX MESURES DE COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC**

**DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025**

**DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGALTY JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>PICARD Denis, SEGALTY Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>3 Suppléances.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>WINIARSKI Patricia</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.</b>

Par délibération n°2023-05-29 en date du 14 décembre 2023, la communauté de communes Terres Toulaises a acté la signature d'une convention pour la réalisation de mesures de compensations environnementales dans le périmètre de la ZAC du Parc logistique avec la société BARJANE, à laquelle s'est substituée la société WESTEA, et la SOLOREM.

La convention, établie pour une durée de 30 ans, fixe les responsabilités de chacune des parties pour les travaux, les études et l'entretien des espaces de compensation. Ces responsabilités restent inchangées mais la SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL se subroge intégralement dans les droits et obligations de la société WESTEA. Il convient donc de signer un avenant pour modifier le nom de la société porteuse des mesures de compensation.

Pour rappel, ci-dessous les obligations de la SCI :

- réaliser les travaux de compensation : coupe, dessouchage, ensemencement,
- restaurer des secteurs de Saulaie,
- convertir des friches en prairie,
- créer ou conforter des haies arbustives,
- créer un portail d'accès,
- baliser les zones à entretenir,
- prendre en charge financièrement le suivi des inventaires pour les sommes supérieures à 17 000 € HT.

En cas de défaillance de la SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL, la SOLOREM pourra actionner la société WESTEA subsidiairement.

Vu l'avis de la commission développement économique du 15 mai 2025,

**Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :**

- **Approuver l'avenant à la convention quadripartite entre la société WESTEA, la SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL, la SOLOREM et la CC2T,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX